



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi 11 mars 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 11 mars 2025 à 18h, à la caserne 22 de Saint-Etienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :
Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 18h, sous la présidence de monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 019-03-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2025 soit adopté en ajoutant le point suivant :

- Schéma de couverture de risques – Dépôt du rapport d'activités 2024/An 6.

ORDRE DU JOUR 11 mars 2025

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Correspondance ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 2025 ;
5. Approbation des comptes du 1^{er} au 28 février 2025 ;
6. Adoption de la politique de reconnaissance ;
7. Ouverture d'un compte Avantage Entreprise ;
8. Autorisation pour demander des soumissions ;
9. Embauche d'un pompier à la caserne 13 – M. Josias Cournoyer ;
10. Embauche d'un pompier à la caserne 13 – M. Cedrik Bernier ;
11. Dépôt du rapport mensuel de janvier et février du directeur incendie ;
12. Affaires nouvelles ;
13. Période de questions ;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 020-03-25 CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt de la correspondance ci-après décrite :

1. Ministère de la Sécurité publique - Avis d'inspection

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 021-03-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 4 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 4 février 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 022-03-25 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 28 FÉVRIER 2025

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 28 février 2025.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 28 février 2025, pour des déboursés totalisant la somme de 64 265,45 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 37 352,01 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 023-03-25 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

CONSIDÉRANT QUE la RSSIR désire se doter d'une politique de reconnaissance envers ses employés ;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Bordeleau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'adopter la politique de reconnaissance avec les modifications discutées.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 024-03-25 OUVERTURE D'UN COMPTE AVANTAGE ENTREPRISE

CONSIDÉRANT QUE la RSSIR a réalisé un surplus en 2023 et en 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'EN ouvrant un compte Avantage Entreprise avec Desjardins, l'argent est accessible en tout temps et permet de maximiser des revenus d'intérêts avec les surplus accumulés ;

Il est proposé par monsieur Pierre Desaulniers et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'autoriser la directrice générale à ouvrir un compte Avantage Entreprise.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 025-03-25 AUTORISATION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la convention collective mentionne à l'article 14.03 b) que la RSSIR doit fournir aux pompiers une paire de bottes en cuir pour les interventions ;

CONSIDÉRANT QUE la RSSIR pouvait fournir les bottes à raison de 1/3 par année, au plus tard le 31 mars de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de 20 paires de bottes en cuir était prévu au budget et n'a pas été effectué en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé est d'environ 30 000\$ et qu'une partie du montant devra être pris au surplus accumulé non affecté ;

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration, d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres de gré à gré pour l'acquisition de 40 paires de bottes de combat et de désigner le directeur incendie, comme responsable pour assurer le suivi du contrat et des communications.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 026-03-25 EMBAUCHE D'UN POMPIER À LA CASERNE 13 – M. JOSIAS COURNOYER

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant au candidat à retenir ;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- M. Josias Cournoyer à la caserne 13 ;

Qu'il sera assujetti d'une probation de 12 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 027-03-25 EMBAUCHE D'UN POMPIER À LA CASERNE 13 – M. CEDRIK BERNIER

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant au candidat à retenir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- M. Cedrik Bernier à la caserne 13 ;

Qu'il sera assujetti d'une probation de 12 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 028-03-25 DÉPÔT DES RAPPORTS D'INTERVENTIONS MENSUEL DE JANVIER ET FÉVRIER DU DIRECTEUR INCENDIE

Sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt des rapports d'interventions mensuel de janvier et février 2025 du directeur incendie.

Total des appels de janvier 2025 : 27

Total des appels du 1^{er} janvier au 31 janvier 2025 : 27

Total appels Janvier		St-Paulin	Charette	St-Boniface	St-Mathieu	St-Étienne	
ST-Paulin	4	Désincarcération	1	Désincarcération	0	Désincarcération	0
Charette	1	Alarme incendie	0	Alarme incendie	1	Alarme incendie	2
ST-BO	6	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0
ST-MDP	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0
ST-EDG	7	Monoxide	0	Monoxide	0	Monoxide	1
ST-EDC	3	Entraide	4	Entraide	2	Entraide	0
ST-BARN	2	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	1
STE-ADP	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0
ST-ADM	4	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	1	Incendie cheminée	1
Shawinigan	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0
Trois-Rivières	0	Incendie véhicule	0	Incendie véhicule	0	Incendie véhicule	0
St-Léon	0	Installation électrique	2	Installation électrique	0	Installation électrique	1
TOTAL appels	27	Odeur	0	Odeur	1	Odeur	0
		Prévention / vérification	1	Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	1
Pince	0	SUMI	0	SUMI	0	SUMI	0

Total des appels de février 2025 : 20

Total des appels du 1^{er} janvier au 28 février 2025 : 47

Total appels Février		St-Paulin	Charette	St-Boniface	St-Mathieu	St-Étienne	
ST-Paulin	1	Désincarcération	0	Désincarcération	0	Désincarcération	0
Charette	0	Alarme incendie	0	Alarme incendie	1	Alarme incendie	3
ST-BO	7	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0
ST-MDP	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0
ST-EDG	6	Monoxide	0	Monoxide	1	Monoxide	0
ST-EDC	2	Entraide	4	Entraide	2	Entraide	0
ST-BARN	0	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	1
STE-ADP	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0
ST-ADM	2	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0
Shawinigan	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0
Trois-Rivières	0	Incendie véhicule	1	Incendie véhicule	1	Incendie véhicule	1
St-Léon	2	Installation électrique	0	Installation électrique	0	Installation électrique	0
TOTAL appels	20	Odeur	0	Odeur	1	Odeur	1
Pince	0	Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	0
		SUMI	0	SUMI	0	SUMI	0



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 029-03-25 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024/AN 6

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT la demande de modification au schéma de couverture de risques incendie acheminée au ministère de la sécurité publique le 19 avril 2023 par la résolution 88/04/2023;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S- 3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Frappier, appuyé par madame Nancy Mignault et unanimement résolu d'autoriser le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu'elle l'achemine au ministère de la Sécurité publique.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 030-03-25 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée à 18h04.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

JE, CLAUDE BOULANGER, PRESIDENT DE LA REGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 11 mars 2025.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière